

De 5 hrs à 5½ hrs, il examine les fautes qu'il a pu commettre et s'occupe d'études. A 5½ hrs, il fait la lecture spirituelle, précédée de la coupe et d'une lecture du Nouveau Testament. A 6 hrs, il consacre une ½ hr. à l'oraison ; puis il vaque à une étude religieuse, jusqu'au souper, qui est à 7 hrs.

Pendant le souper, il entend lire : 1o un passage du Nouveau Testament ; 2o un chapitre de l'Histoire Sainte : 3o un livre de piété ; 4o quelques versets de l'*Imitation*.

La [récréation se prend en commun jusqu'à 8½ hrs, elle est suivie de la prière du soir et de la lecture du sujet d'oraison. A 9 hrs sonne la retraite ; le Frère se rend alors au dortoir ; il doit être couché à 9¼ hrs.

Si le règlement subit certaines variantes en diverses circonstances, ces modifications sont minutieusement prévues de sorte que jamais le caprice individuel ne trouve son compte dans cette existence régulière.

Prisonnier en apparence d'une Règle qui le saisit à toute heure, le Frère jouit en réalité de la vraie liberté des enfants de Dieu. La Règle délivre sa volonté au lieu de l'enchaîner : car cette volonté agit dans la pleine possession d'elle-même. Elle agit au début de la vie religieuse, lorsqu'elle accepte les observances ; elle agit dans tout le cours de l'existence, parce qu'elle se soumet librement et joyeusement à tous ses devoirs. Affranchie par la Règle du joug d'une multitude de passions, elle trouve aisées, en religion, des vertus que les mondains contemplent avec étonnement.

La foi s'y maintient pure par la vigilance des Supérieurs. Elle est vivante et active dans les âmes, grâce aux lectures et aux études religieuses qui en entretiennent la flamme ; elle s'avive principalement dans les exercices de piété. L'oraison quotidienne, la communion fréquente, la confession hebdomadaire, les nombreuses prières vocales, autant de moyens infail-
libles pour assurer la vie de foi.

Contumes chinoises

Un Chinois, parlant de son père, dit :

“ Le vénérable vieux prince. ”